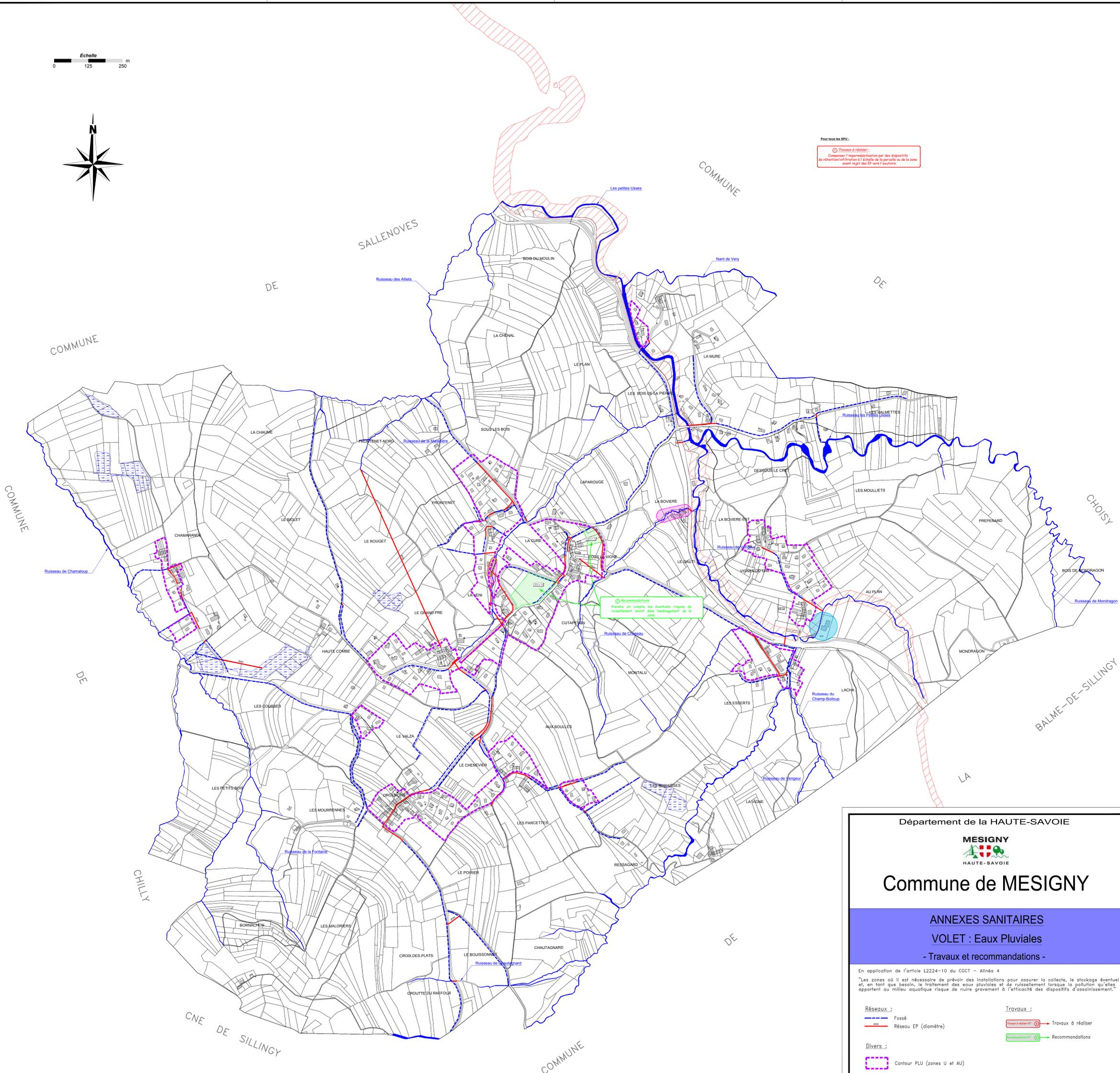


Echelle
0 125 250 m



Pour tous les SPU :
 Travaux à réaliser :
 Compenser l'imperméabilisation par des dispositifs de rétention/infiltration à l'échelle de la parcelle ou de la zone avant rejet des EP vers l'exutoire.



Recommandations
 Prendre en compte les éventuels risques de ruissellement avant tout aménagement de la zone.

Département de la HAUTE-SAVOIE



Commune de MESIGNY

ANNEXES SANITAIRES VOLET : Eaux Pluviales - Travaux et recommandations -

En application de l'article L2224-10 du CGCT - Alinéa 4
 "Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

- | | |
|----------------------------------------|--------------------|
| Réseaux : | Travaux : |
| Fossé | Travaux à réaliser |
| Réseau EP (diamètre) | Recommandations |
| Divers : | |
| Contour PLU (zones U et AU) | |
| Réseau hydrographique | |
| Zone Humide (Inventaire départemental) | |
| Espace de liberté des Usues | |

Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2019 approuvant le PLU de Mesigny.
 Le Maire,

Date : Juillet 2019
 Echelle : 1/5 000
 Fichier : AS-EP_Mesigny.dwg
 Dessin : S. BRUN

